

Destinataire : **Comité permanent de la condition féminine**

Object : **Étude sur la traite des personnes**

**Mai 2023**

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ce mémoire. Je m'appelle Adrianna et, aux fins de cette présentation, je représente la BC Coalition of Experiential Communities.

**Qui nous sommes :**

*La BC Coalition of Experiential Communities est un consortium de travailleurs et travailleuses du sexe qui militent pour donner une voix à leurs pairs dans l'élaboration des lois et des politiques; offrir des programmes et des services pilotés par des pairs; et éliminer les systèmes et les forces d'oppression qui causent des préjudices au sein de l'industrie du sexe.*

**Témoignages des travailleurs et travailleuses du sexe :**

Les travailleurs et travailleuses du sexe et les victimes d'exploitation sexuelle témoignent de ce qui suit :

- Une utilisation inappropriée des lois sur la prostitution dans les cas de traite de personnes et d'exploitation sexuelle;
- Un traitement partial de la part de la police, des services aux victimes et d'autres soutiens sociaux destinés à aider les victimes de ces crimes;
- Un manque de financement de la part des services aux victimes, en particulier en ce qui a trait au counseling et au soutien liés aux traumatismes.
- Une revictimisation par le recours au terme de « prostitution » pour décrire les crimes subis par les victimes lors des procès, des appels, de la présentation de preuves et de la détermination de la peine des criminels qui commettent ces crimes.

**Mes expériences personnelles :**

Ce mémoire est extrêmement personnel pour moi, qui suis une survivante de la traite des personnes et du trafic sexuel, comme enfant et comme adulte.

Mon corps a été vendu à des fins sexuelles pour la première fois quand j'avais 15 ans. Lorsque j'ai été « secourue » par la police, on m'a emmenée dans un centre de détention pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle, avec des menottes et un masque anti-crachat. On m'a reproché de « sacrer » et de manifester de l'émotion à l'égard de ce que je venais de vivre. On m'a menacé de m'enfermer en isolement cellulaire si je ne me calmais pas. Les enfants de cet établissement qui avaient été exploités sexuellement d'une façon ou d'une autre étaient traités comme des criminels.

Est-ce à cela que ressemble la « protection » des enfants pour vous? Lorsque vous entendez ces mémoires et que vous entendez des gens qui se battent pour protéger les enfants, êtes-vous conscients que c'est ce que leurs idées représentent dans la vraie vie?

Avec tous leurs beaux mots, ces gens qui n'ont jamais vécu cette douleur prennent la place des personnes qui, elles, ont survécu à la traite des personnes. Nous ne sommes pas incapables de parler pour nous-mêmes et nous n'avons pas besoin de gens comme Cathy Peters qui parlent pour nous.

Si tout le monde est si préoccupé par la traite des mineurs et des femmes, pourquoi n'y a-t-il aucune aide pour nous? Pourquoi sommes-nous incapables d'appeler la police pour obtenir de l'aide lorsque nous sommes victimes d'un viol ou d'un vol?

Vous dites que vous êtes déterminés à mettre fin à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle, mais où sont les preuves?

Les trafiquants de personnes et les pédophiles sont accusés de prostitution, malgré le fait que le Canada dispose de cadres juridiques pour accuser ces délinquants dangereux et violents des crimes qu'ils commettent, c.-à-d. enlèvement, pédophilie, viol, rétention d'un passeport à des fins de traite de personnes et, bien sûr, traite de personnes.

Peut-être que si les gens qui m'ont exploitée sexuellement, ainsi que huit autres enfants, avaient été accusés de pédophilie, d'enlèvement et de traite de personnes, ils auraient passé plus de deux ans en prison. Si les accusations appropriées avaient été portées, je n'aurais peut-être pas été étiquetée comme une criminelle et ma famille ne m'aurait pas considéré comme une « enfant prostituée », mais comme une véritable victime.

Je suis une adulte ayant survécu à ma deuxième expérience d'exploitation; mon trafiquant aurait pu être accusé d'enlèvement, de rétention d'un passeport à des fins d'exploitation sexuelle et de traite de personnes, et il aurait passé plus d'un an en prison. Si le Canada est vraiment contre l'exploitation, pourquoi le gouvernement et le système judiciaire sont-ils si indulgents envers les trafiquants, mais si durs envers les victimes?

Il y a toute cette indignation, mais où est l'aide pour les survivants et les survivantes? Où est l'aide pour que les gens retrouvent la normalité dans leur vie?

Cathy Peters, une ancienne enseignante du secondaire, a reçu de l'argent pour voyager partout au Canada afin de répandre de la désinformation et de parler à la place de vraies victimes, tandis que les victimes sont laissées pour compte et doivent guérir et subvenir à leurs besoins avec littéralement aucune aide. Elle n'est pas une experte, elle n'a jamais travaillé en première ligne avec des survivants et survivantes, mais on lui donne la tribune dans cette discussion cruciale sur la meilleure façon de régler ces problèmes.

J'ai courageusement porté des accusations contre mon trafiquant en mars 2017. L'accusé s'est enfui tandis qu'il était en liberté sous caution et, malgré le mandat pancanadien porté contre lui, il est resté en cavale pendant des années, ce qui lui a permis de battre une autre femme avec une arme mortelle; il a ensuite été remis à nouveau en liberté sous caution.

Alors que c'était moi la victime, c'est moi qui ai dû indiquer à la police l'endroit où il se trouvait, après que je l'ai traqué sur les médias sociaux; j'en avais assez que la police ne fasse rien. Pendant des années, j'étais toujours terrifiée, incapable de vivre une vie normale parce qu'on lui

permettait d'utiliser le système pour me traumatiser de nouveau. Je n'ai reçu des fonds pour une thérapie dans le cadre du Programme d'aide aux victimes d'actes criminels (PAVAC) qu'APRÈS sa libération de prison. Il a d'ailleurs été libéré avant la fin de sa peine.

Le procureur lui a permis de conclure une entente sur plaidoyer et de produire une déclaration des faits qui n'était même pas vraie, car les victimes n'ont pas leur mot à dire sur ce qui est considéré comme un « fait » ou non.

Lors de l'audience de détermination de la peine, le juge a crié après moi en disant que ma déclaration de la victime était contraire au crime – en particulier lorsque j'ai dit que la partie coupable m'avait isolée, m'avait tout enlevé et ne m'avait rien laissé. Étant donné que le crime dont il a été accusé signifie littéralement qu'il a pris tout mon argent et ne m'a laissé rien, il est assez évident que le juge ne comprenait même pas le crime. Le juge, avant de prononcer sa sentence, a été forcé de me présenter des excuses pour son emportement, mais cela n'invalide pas les effets dévastateurs que les actions du juge et sa partialité évidente ont eus sur moi et sur le résultat de l'audience.

Si les juges de ce pays ne comprennent même pas les accusations de prostitution, pourquoi les utilise-t-on, alors que le Code criminel du Canada prévoit des accusations plus appropriées et définit clairement le crime qui a été commis?

Cathy Peters, dans son mémoire, commence son premier point en affirmant que les espaces réservés aux femmes sont envahis par des « hommes qui s'identifient comme des femmes ». C'est là un discours dangereux et violent qui détourne l'attention des vrais problèmes des travailleurs et travailleuses du sexe ET des victimes de la traite et de l'exploitation à des fins sexuelles qui sont abandonnés par le gouvernement et les institutions censés les protéger.

Ce ne sont pas les femmes transgenres qui violent et qui vendent des jeunes femmes et des filles. En fait, les femmes transgenres comptent parmi les personnes les plus vulnérables dans le domaine du commerce du sexe et de l'exploitation. Les femmes transgenres sont nos sœurs; elles ne sont pas responsables de l'incapacité des gouvernements à protéger les enfants contre l'exploitation et la traite des personnes.

Cathy Peters n'a présenté aucune preuve valable et, par conséquent, son mémoire ne devrait être considéré d'aucune façon comme factuel par le Comité au cours de ses travaux.

### **Mesures à prendre et recommandations :**

- Que le système de justice pénale s'abstienne d'utiliser des accusations de prostitution et cherche plutôt à accuser les trafiquants de personnes des crimes de traite de personnes, d'agression sexuelle, de contacts sexuels avec des enfants, d'enlèvement, de séquestration et autres existant dans le Code criminel du Canada.
- Que le gouvernement établisse des partenariats significatifs avec les survivants et les survivantes afin de remodeler la façon dont les victimes de la traite de personnes et de l'exploitation sexuelle sont traitées et appuyées, en particulier pendant le processus judiciaire et en ce qui a trait aux services de suivi.

- Que le gouvernement respecte le fait que le traitement et le soutien doivent être dirigés par les victimes et individualisés.
- Que des fonds d'indemnisation des victimes soient mis à la disposition de ces dernières en reconnaissance qu'une aide financière est nécessaire pour reconstruire leur vie. Les politiques biaisées qui se fondent sur la politique du « crime unique » pour le soutien financier excluent les personnes qui ont été victimes de crimes multiples, même si ce sont elles qui ont le plus besoin de soutien.
- Que le PAVAC emploie des thérapeutes et conseillers spécialisés en traumatologie qui sont diversifiés sur les plans de l'ethnicité, de la sexualité et du genre.

Merci de donner aux survivants et aux survivantes une voix dans cet important travail.

Cordialement,

Adrianna Hendricks

Directrice de la BCCEC